

TRADUCTION DE LA LETTRE ENVOYEE AU MINISTRE PAR LES CLUBS FLAMANDS

Monsieur le Ministre.

En tant que pilotes ULM flamands, nous sommes très honorés de l'intérêt que vous témoignez à notre sport. Par l'intermédiaire de la Fédération belge d'ULM, nous avons appris que vous souhaitez analyser plus en détail nos questions et aspirations. Nous apprécions grandement les efforts fournis par la Fédération pour notre sport, mais nous aimerions néanmoins porter certains points à votre attention.

En tant que pilotes flamands, nous nous trouvons dans une toute autre situation que nos collègues wallons. Tout d'abord, parlons du nombre de terrains ULM. En Wallonie se trouvent environ 14 terrains ULM reconnus, alors que chez nous en Flandre, seuls 2 terrains sont reconnus comme petits terrains ULM (un terrain privé qui peut accueillir des ULM modernes, le second étant uniquement adapté aux DPM vu ses dimensions.). Ceci signifie, Monsieur le Ministre, que nous sommes principalement dépendants de terrains d'aviation officiels sur lesquels nous exerçons notre activité à côté que ce qu'on appelle les « pilotes privés » (PPL). Cette situation entraîne pour nous l'obligation de nous conformer aux réglementations aériennes qui y sont en vigueur. En outre, certains de ces terrains sont des terrains militaires (Ursel, Moorsele, Koksijde, etc.). Nous sommes donc également contraints de respecter les exigences militaires, entre autre l'usage de radios, etc., pour conserver notre autorisation (permission d'utilisation). Des années de travail nous ont été nécessaires pour être acceptés sur ces terrains d'aviation et pour être considérés comme leurs égaux par les pilotes privés et les services publics (Directorat général de l'Aviation, instances militaires). Afin de conserver cette entente et parce que la sécurité en vol est une de nos préoccupations majeures, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir prendre en considération les points suivants avant de prendre une décision définitive :

1. Nous tenons à ce que l'octroi des licences demeure de la compétence neutre du Directorat Général de l'Aviation. Une autorisation délivrée par une instance officielle et fédérale a plus de valeur que si elle émane d'une fédération qui ne représente même pas tous les pilotes, surtout dans le cas futur probable d'une autorisation délivrée au niveau européen. (Un permis de conduire européen ne peut pas non plus être délivré par une auto-école ou une association).
2. Il nous paraît également important que les examens, comme c'est le cas jusqu'à présent, demeurent de la compétence du Directorat Général de l'Aviation, et donne ainsi un sentiment de « neutralité », tout en évitant toute confusion avec des intérêts commerciaux. En outre, nous avons, vu l'énorme évolution des appareils ULM, fortement adapté nos formations théorique et pratique, principalement dans le but de promouvoir la sécurité. Dans ce cadre, aucune restriction ou simplification de la législation actuelle ne peut avoir lieu.
3. La présence d'un responsable (commandant d'aérodrome) sur les terrains, lors des vols, est primordial pour garantir la sécurité, tant au sol que dans les airs. C'est lui qui peut réagir en premier lieu dans certaines situations, et dans le pire des cas organiser les secours. Le commandant d'aérodrome peut fournir des informations sur la situation du terrain, prévenir les appareils en approche de la présence d'autres appareils dans le circuit, etc. Il peut également veiller à ce que les pilotes remplissent correctement le « registre de vol ».
4. Nous soutenons également l'utilisation, et la capacité de se servir d'une radio de bord, qui est à conseiller vivement pour des raisons de sécurité. Les ULM modernes sont équivalents, en terme de prestations, et parfois supérieurs, à de nombreux avions de sport. La plupart de nos appareils peuvent rester en vol 2 à 3 heures à des vitesses avoisinant les 200 km/h et peuvent assurer des vols longs et lointains. Il est donc très important de disposer d'une connexion entre nous, mais aussi avec les territoires survolés ainsi que les terrains sur lesquels nous souhaitons atterrir.

Monsieur le Ministre, notre unique objectif est de pouvoir exercer notre sport pendant de longues années encore en toute sécurité et en accord avec toutes les autorités. Nous ne voulons générer aucun conflit et ne souhaitons que porter à votre attention les problèmes et aspirations des pilotes flamands (nous sommes fortement minoritaires au sein de la Fédération belge). Historiquement, la Fédération est une association principalement francophone, avec pour conséquence qu'il n'est pas toujours évident d'émettre un compte rendu compréhensible pendant « assemblées générales », car tout le monde ne maîtrise pas les autres langues nationales.

L'information relative aux réunions de la Fédération avec les services officiels et/ou internationaux, tels que EUROCONTROL, devrait pourtant être portée à l'attention de tous les membres, afin de garantir une meilleure sécurité. Ce défaut peut être résolu simplement par un peu de bonne volonté, et nous espérons qu'il ne générera plus de problèmes à l'avenir.

Persuadés que vous analyserez la présente argumentation avec toute l'attention nécessaire, nous prenons la liberté de vous demander un entretien ad hoc, afin de pouvoir intervenir dans la clarification de possibles imprécisions et vous apporter un complément d'information à la présente.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Les représentants des Club ULM flamands.